

Communiqué de Presse

Réforme des Heures Pleines / Heures Creuses : ce qui va changer sur le réseau de distribution d'électricité de Vialis

Depuis le 1^{er} novembre 2025, une nouvelle réglementation sur les Heures Pleines / Heures Creuses est mise en place progressivement sur tout le territoire.

Pour rappel, le dispositif Heures Pleines / Heures Creuses existe depuis les années 60. Il permet aux clients de bénéficier d'un prix du kWh réduit pendant les périodes de faible demande, historiquement la nuit.

Depuis, la production d'électricité a évolué, notamment avec le développement de l'énergie solaire, qui la rend plus abondante en journée. En parallèle, les habitudes de consommation ont changé avec le développement des véhicules électriques, de la climatisation, du télé-travail...

Dans sa délibération du 13 mars 2025 relative au tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE 7), la Commission de Régulation d'Énergie (CRE) a décidé de repositionner les heures creuses pour mieux coller à ces nouvelles réalités de consommation et de production et encourager ainsi une consommation plus en phase avec les périodes où l'électricité est disponible et la moins chère.

Chez Vialis, cette réforme sera mise en œuvre progressivement à partir du 1^{er} avril 2026 avec une légère modification des plages horaires. Elle concernera les clients équipés d'un compteur Linky communicant.

La règle des 8 heures creuses par jour reste inchangée mais avec une évolution de leur répartition : une plage unique de 8 heures consécutives la nuit (23h-7h) ou une répartition selon 2 périodes avec

- un créneau « nuit » de 5 ou 6 heures consécutives, idéales pour le chauffe-eau ou la recharge de véhicule électrique
- complété d'un créneau « journée » de 3 heures dans l'après-midi (14h-17h) ou de 2 heures sur le temps méridien (12h-14h)

Vialis informera ses clients concernés du créneau qui leur sera proposé environ un mois à l'avance.

Votre contact presse :

Delphine COLLIN-BAILLIA

Directrice de la Communication

06 86 95 54 84